



N° 11

Objet : Participations statutaires au budget annexe « défense des intérêts du littoral landais contre les pollutions maritimes » au titre de l'exercice 2024

Le 2 février 2024,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Mimizan, Salle Maurice Martin sous la présidence de Mme Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte

Etaient présents :

Représentant le Département des Landes :

- Mme Sandra TOLLIS
- M. Jean-Luc DELPUECH
- M. Cyril GAYSSOT
- M. Damien DELAVOIE

Représentant les communes du Littoral :

- M. Patrick FRAGNEAU (Commune de Gastes)
- Mme Nadine DURU (Commune d'Ondres)
- M. Gérard BERNARD (Commune de Seignosse)
- M. Michel VILLEGER (Commune de Soorts-Hossegor)
- M. Daniel PUJOS (Commune de Mimizan)
- Mme Monique LAGOUEYTE (Commune de Saint-Julien-en-Born)
- M. Philippe TARSOL (Commune de Vielle-Saint-Girons)

Représentant la Communauté de communes Côte Landes Nature :

- Mme Monique LAGOUEYTE

Avaient donné procuration :

- Mme Eva BELIN à M. Damien DELAVOIE
- M. Marc MABILLET à Mme Nadine DURU
- M. Gilles DUCOUT à Mme Monique LAGOUEYTE
- Mme Sophie WEBER à M. Daniel PUJOS

Etaient excusés :

- M. Xavier FORTINON
- Mme Muriel LAGORCE
- M. Ghislain COLMAGRO (Commune de Biscarrosse)
- Mme Françoise AGIER (Commune de Capbreton)
- Mme Véronique BREVET (Commune de Labenne)
- M. Christian BOIREAU (Commune de Messanges)
- M. François GUILLAMET (Commune de Moliets-et-Maâ)
- M. Bernard COMET (Commune de Sainte Eulalie en Born)
- Mme Frédérique CHARPENEL (Commune de Soustons)
- M. Thomas ESPIL (Commune de Vieux-Boucau)
- M. Gérard NAPIAS (Communauté de Communes Côte Landes Nature)
- M. Romain BRUNET (Communauté de Communes Côte Landes Nature)
- M. Jean WATIER (Commune de Lit-et-Mixe)



Assistaient également à la réunion :

- M. Jérôme BIREPINTE, Suppléant de la Commune de Seignosse
- Mme Nathalie BERNET, Directrice de l'Office Intercommunal du Tourisme de Mimizan
- M. Cyrille GAYER, Chargé de mission littoral, Commune de Capbreton
- Pour le Conseil départemental :
 - M. Jean-François MOZAS, M. Andoni ZUAZO, M. Nicolas MENGIN, M. Cyrille LE GALL, Direction de l'Environnement
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

* * *

Le Comité Syndical,

VU le décret n° 2022-1702 du 29 décembre 2022 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer, de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de la Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon, à compter du 1^{er} janvier 2023,

VU les statuts modifiés du Syndicat Mixte et notamment son article 18 disposant que, pour ce qui concerne la compétence « Défense des intérêts du littoral landais contre les pollutions maritimes », les contributions des membres adhérant à ce bloc se répartissent de la façon suivante :

- 50 % pour le Département des Landes ;
- 50 % pour les autres membres concernés du Syndicat Mixte, au prorata du dernier chiffre connu de leur population légale.

VU la délibération du Comité Syndical de ce jour approuvant le budget primitif annexe « défense des intérêts du littoral landais contre les pollutions maritimes » de l'exercice 2024,

VU le rapport de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés du collège « défense des intérêts du littoral landais contre les pollutions maritimes »,

DECIDE

- de fixer à 5 000 € la participation statutaire du Département des Landes au budget annexe « défense des intérêts du littoral landais contre les pollutions maritimes » au titre de l'exercice 2024,

.../...



- de fixer à 5 000 € les participations statutaires au budget annexe « défense des intérêts du littoral landais contre les pollutions maritimes » au titre de l'exercice 2024 des communes adhérentes au bloc de compétence « défense des intérêts du littoral landais contre les pollutions maritimes », réparties en fonction des chiffres des populations légales des communes authentifiés à compter du 1^{er} janvier 2023 comme suit :

	Population municipale recensement au 01/01/2023	Montant par habitant (en €)	Participation totale 2024 (en €)
Biscarrosse	14 393	0,059174399	851,70 €
Capbreton	9 494	0,059174399	561,80 €
Gastes	886	0,059174399	52,43 €
Labenne	7 050	0,059174399	417,18 €
Lit-et-Mixe	1 721	0,059174399	101,84 €
Messanges	1 019	0,059174399	60,30 €
Mimizan	7 489	0,059174399	443,16 €
Moliets-et-Maâ	1 244	0,059174399	73,61 €
Ondres	5 639	0,059174399	333,68 €
Saint-Julien-en-Born	1 722	0,059174399	101,90 €
Sainte-Eulalie-en-Born	1 371	0,059174399	81,13 €
Seignosse	3 986	0,059174399	235,87 €
Soorts-Hossegor	3 584	0,059174399	212,08 €
Soustons	8 522	0,059174399	504,28 €
Tarnos	13 234	0,059174399	783,11 €
Vielle-Saint-Girons	1 472	0,059174399	87,10 €
Vieux-Boucau	1 670	0,059174399	98,82 €
TOTAL	84 496		5 000,00

- et de procéder au recouvrement des participations statutaires en fonction des dépenses effectivement engagées par le Syndicat Mixte en cours d'exercice.

Signé électroniquement par : Sandra TOLLIS
Date de signature : 22/02/2024
Qualité : PRESIDENTE SMLL